



COMPTE-RENDU SEANCE DU 28 MARS 2024

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 28 mars 2024.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 29 février 2024

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - Chambre Funéraire

- **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats 2023 concernant la chambre funéraire.

Budget Primitif - Chambre Funéraire 2024

- **D'ACCEPTER** et **VOTER** les propositions faites.

Marché de balayage des voiries et caniveaux

- **DE LANCER** les consultations nécessaires ;
- **DE SOLLICITER** l'avis de la CAO ;
- **DE SIGNER** la commande avec la société mieux-disante et toutes les pièces relatives à ce projet.

Zones d'Accélération des énergies renouvelables - ZAENR

- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération accompagnée de la carte nécessaires à une bonne compréhension du périmètre
 - à M. le préfet ;
 - à M. le Référent préfectoral aux énergies renouvelables ;
 - à M. le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale ;
 - à M. le président du Syndicat mixte du SCoT;

Rénovation thermique de l'École « Capucines »

- **DE SOLLICITER** toutes les subventions et financements disponibles auprès des autorités compétentes, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation du projet.
- **DE PASSER** tous les marchés nécessaires avec les entreprises qualifiées pour la réalisation d'une AMO et des travaux de rénovation thermique, dans le respect des règles de la commande publique et des procédures en vigueur.

- D'ENTREPRENDRE toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Subventions scolaire 2023/2024

- D'APPLIQUER le dispositif suivant :

ECOLES ELEMENTAIRES

IMPUTATION	2023	2024	Ste Scholastique	La Canopée
			252 élèves 11 classes	199 élèves 22 élèves ULIS 9,5 classes 2 classes ULIS
6067				
Crédit / élève	33.00 €	33.00 €	8 316.00 €	6 567.00 €
ULIS-Canopée / élève	43.50 €	43.50 €		957.00 €
Fonctionnement RASED	680.00 €	680.00 €	680.00 €	
TOTAL 6067			8 996.00 €	7 524.00 €
65748				
Subvention / classe	63,00 €	63,00 €	693.00 €	724.50 €
Aide aux familles / élève	3.00 €	3.00 €	756.00 €	663.50 €
Subvention Affranchissement	75.00 €	75.00 €	75.00 €	75.00 €
TOTAL 65748			1 524.00 €	1 387.50 €
TOTAL GENERAL			10 520.00 €	8 911.50 €

ECOLES ELEMENTAIRES	2024
Abonnement Internet + Téléphonie	pris en charge par la mairie
Photocopies	Pédagogie : 4 photocopies en noir et blanc/j/élève (sur 144 jours) Administratif : 1 photocopie en noir et blanc/j/élève (sur 144 jours) Direction : 2 photocopies en couleur/mois/élève (sur 10 mois)
Tarif/photocopie supplémentaire HT €	0.01 € noir et blanc et 0.10 € couleur

Le budget prévisionnel 2024 prévoit 5 000 € pour l'achat des kits de rentrée scolaire 2024-2025 (compte administratif 2023 : 7 035,62 €).

ECOLES MATERNELLES

IMPUTATION	2023	2024	Ste Scholastique		Capucines		La Canopée	
			113 5	élèves classes	71 3	élèves classes	111 4,5	élèves classes
6067 Crédit / élève	21.50 €	21.50 €	2 542.50 €		1 597.50 €		2 386.50 €	
TOTAL 6067			2 542.50 €		1 597.50 €		2 386.50 €	
65748 Subvention /classe	63.00 €	63.00 €	315 €		189 €		283.50 €	
Subvention Affranchissement	75.00 €	75.00 €	75 €		75 €		75 €	
Subvention spécifique* / classe	230.00 €	230.00 €	1 150 €		0.00 €		1 035 €	
TOTAL 65748			1 540 €		264.00 €		1 393.50 €	
TOTAL GENERAL			4 082.50 €		1 861.50 €		3 780.00 €	

*Versée à Ste Scholastique + La Canopée les années paires et à Capucines les années impaires

ECOLES MATERNELLES	2024
Abonnement Internet + Téléphonie	pris en charge par la mairie
Photocopies	Pédagogie : 4 photocopies en noir et blanc/j/élève (sur 144 jours) Administratif : 1 photocopie en noir et blanc/j/élève (sur 144 jours) Direction : 2 photocopies en couleur/mois/élève (sur 10 mois)
Tarif/photocopie supplémentaire HT €	0.01 € noir et blanc et 0.10 € couleur

Année scolaire	SORTIES PEDAGOGIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES Montant par élève, attribué en fonction de la destination et du projet pédagogique (dans la limite du coût réel par élève)
2023/2024	5 € hors département (avec transport)
	8 € en Moselle (avec transport)
	De 8 à 13 € maximum pour une sortie exceptionnelle (de par la distance, la durée du séjour ...), relevant d'un projet pédagogique et sujette à validation par la Commission Scolaire.

Contractualisation politique de la ville 2024/2030

- **DE SIGNER** le contrat de ville 2024-2030 et tous documents afférents à ce dispositif.

Modification du tableau des effectifs

- **DE CRÉER** les postes correspondants,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE AU BUDGET** les crédits correspondants.

Construction d'une nouvelle caserne de Sapeurs-Pompiers - Partenariat avec le SDIS et Vente d'une parcelle

- **SIGNER** la convention de partenariat avec le SDIS de la Moselle relative à la construction de l'unité opérationnelle de Guénange-Illange
- **CEDER** la parcelle 223 section 10 située Boulevard Bellevue au SDIS de la Moselle
- **REALISER** cette transaction foncière, par acte en la forme administrative, moyennant l'euro symbolique
- **REPRESENTER** la commune lors de l'établissement de cet acte
- **PRENDRE EN CHARGE** toutes les formalités afférentes

A 28 VOIX POUR
(Monsieur le Maire s'étant retiré)

Compte Administratif 2023 – Chambre Funéraire

- **D'ACCEPTER** le compte administratif 2023 concernant la chambre funéraire. Le compte de gestion établi par Madame le Receveur Municipal est présenté. Il en ressort un déficit global de clôture de 4 438,34 €.

A 24 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS
(Monsieur le Maire s'étant retiré)

Compte Administratif 2023 – Ville de Guénange

- **D'ACCEPTER** le compte administratif 2023 concernant la ville. Le compte de gestion établi par Madame le Receveur Municipal est présenté. Il en ressort un excédent global de clôture de 3 010 349,95 €.

A 25 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Ville de Guénange

- **D'ACCEPTER** l'affectation des résultats 2023 concernant la ville.

A 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Aménagements de sécurité routière - Sollicitation de l'Aide Mosellane aux investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route 2024 -AMISSUR

- **DE SOLLICITER** l'AMISSUR auprès du Département de la Moselle ;
- **D'ENTREPRENDRE** la réalisation des travaux d'aménagement ;
- **D'ENTREPRENDRE** toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

PREND ACTE

Etat annuel des indemnités perçues par les élus - Année 2023

- De l'état annuel des indemnités perçues par les Elus au titre de l'année 2023.

Indemnités des élus pour l'année 2023						
Nom	Prénom	Fonction	Période	Cumul brut	FONPEL	
					Part patronale	Part salariale
TACCONI	Pierre	maire	01/01/2023 au 31/12/2023	22 874,22 €	1 372,44 €	1 372,44 €
BERTOLOTTI	Michael	adjoint	01/01/2023 au 31/12/2023	8 760,30 €		
BONAN	Mathilde	adjoint	01/01/2023 au 31/12/2023	8 760,30 €		
CARRE	Dominique	adjoint	01/01/2023 au 31/12/2023	8 760,30 €		
EHRHARDT	Vincent	conseiller municipal délégué	01/01/2023 au 31/12/2023	4 380,18 €		
FRASCHINI	Patrick	adjoint	01/01/2023 au 31/12/2023	8 760,30 €		
NOIROT	Isabelle	adjoint	01/01/2023 au 31/12/2023	8 760,30 €		
ROSER	Jennifer	adjoint	01/01/2023 au 31/12/2023	8 760,30 €		
SCHIVRE	Marc	adjoint	01/01/2023 au 31/12/2023	8 760,30 €		

Le Maire,
Pierre TACCONI

